Nations Unies S/PV.5115



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5115e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'ONU, à New York, le lundi 24 janvier 2005 à 11 h 15

À l'issue de la séance, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil :

> « Le 24 janvier 2005, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5115e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).
>
> Les membres du Conseil de sécurité et les représentants des pays qui fournissent des contingents à la FINUL et à l'ONUST ont entendu un exposé de Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, les représentants des pays fournisseurs de contingents et M. Annabi ont eu un échange de vues constructif. »

05-21669 (F) 240105 240105